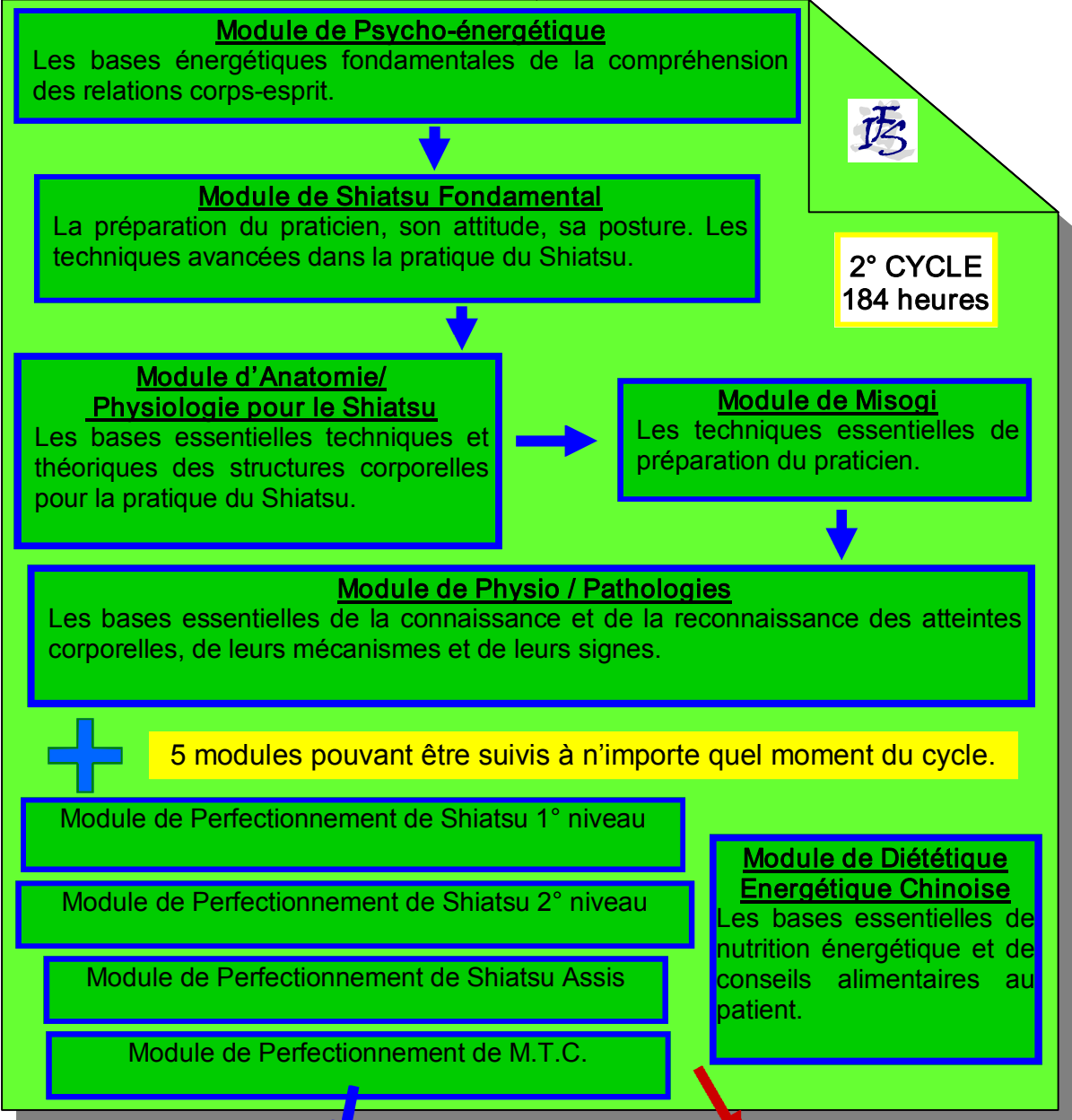


**2° CYCLE DE FORMATION EN SHIATSU**  
(réalisable la 2° année, sur un an minimum ou plus).

Obligatoires pour le passage d'Unités de Valeurs comptant pour l'examen de fin de 3° cycle.



**Après un an de pratique supplémentaire ou 3 ans au moins après le début de la formation, conduit au passage d'Unités de Valeurs pour l'examen de fin de 3° cycle.**

**Ouvre au 3° cycle.**  
Pour accéder au 3° cycle il faut avoir suivi a minima le niveau 4 « Psycho-énergétique ». Les autres modules sont indépendants mais obligatoires pour l'examen de Praticien Professionnel en Shiatsu.

**Module Etudes de Cas et Module Pratique de Consultation.**  
Ces modules nécessitent des pré requis. Ils sont ouverts uniquement aux élèves ayant suivi a minima les modules de « Psycho-énergétique » et de Shiatsu Fondamental. Ils sont fortement conseillés pour ce deuxième cycle et obligatoires pour le troisième cycle.